

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.49009

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

transcendant aux autres s'est notamment imposée par analogie avec la constitution corporelle, dans l'esprit d'une parabole, alors très prisée, entre corps politique et corps humain (cf. le traité d'E. Forset «A comparative discourse of the Bodies natural and politique», 1606). C'est en substance à partir de la seconde révolution anglaise que s'impose l'acception moderne du mot constitution, impliquant à la fois une définition des pouvoirs publics, et une affirmation de droits individuels fondamentaux. – Très subtile et documentée est également l'approche d' U. BITTERLI sur la représentation de «l'homme d'Outre-Mer» dans la conscience des Lumières. La curiosité s'avive à cet égard vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la multiplication des récits de voyages et en un deuxième temps la réflexion des Lumières infléchit cette quête d'informations en interrogation philosophique: sur l'origine mono- ou polygénique de l'homme (les principaux anthropologues se ralliant, avec Buffon, à la première interprétation), sur le processus de différenciation des races humaines, et sur leur perfectibilité, – l'idée de progrès en la matière venant d'ailleurs se heurter à un autre mythe des Lumières, l'idéalisation rousseauiste de l'Homme naturel.

L'ouvrage s'achève sur une exégèse de W. MARKOV, touchant le caractère plus ou moins révolutionnaire que la dialectique marxiste doit ou non reconnaître à la bourgeoisie des Lumières. Ainsi se trouve vérifiée la pondération idéologique dont se flatte la jaquette du livre. Sur un plan d'ensemble, constatons que cette seconde livraison des «Wiener Beiträge» contraste avec la précédente, centrée sur l'histoire de l'historiographie, – et avec la suivante, axée sur l'éthique du Siècle des Lumières, par un éclectisme de contributions dont la convergence thématique n'est pas absolument convaincante. D'une approche tour-à-tour biographique, esthétique, diplomatique, idéo-politique, démographique et sociale, le dénominateur commun le plus apparent des études ainsi rassemblées est de s'attacher pour l'essentiel au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les spécialistes de cette période n'en trouveront pas moins là de précieux apports.

Jean-François NOËL, Paris

Roland-Götz FÖRSTER, Herrschaftsverständnis und Regierungsstruktur in Brandenburg-Ansbach, 1648-1703. Ein Beitrag zur Geschichte des Territorialstaates im Zeitalter des Absolutismus, Ansbach 1975, 317 Seiten. (Mittelfränkische Studien, Band 2).

L'étude de R. G. Foerster consacrée au margraviat de Ansbach dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle se propose d'une part de reconstituer la conception que se sont fait de leur pouvoir les trois princes qui ont alors régné et d'autre part d'analyser en quoi et comment cette évolution s'est répercutée sur la structure et la pratique administrative de leur Etat. Ce livre se situe par là dans une perspective originale, à mi-chemin de l'histoire des idées politiques et de l'histoire institutionnelle, qui vient heureusement renouveler un genre historique – l'histoire politique – largement discrédité aujourd'hui, parce que trop souvent



sclérosé. En fonction d'une telle problématique, le choix de la période – qui voit s'opérer le passage d'une conception patrimoniale de la souveraineté à une conception absolutiste – comme celui du territoire – la Franconie, où la permanence de structures politiques féodales oppose des obstacles presque insurmontables à l'édification d'un Etat territorial homogène – apparaissent doublement judicieux et compensent dans une large mesure les insuffisances documentaires que l'auteur souligne dans son introduction.

La première partie de l'étude fait d'abord une large place à l'instruction rédigée à l'intention des futurs princes par le précepteur d'Albrecht V (1639-1667), J. Limnaeus, en 1631 et dont l'originalité tient à ce qu'elle développe une conception essentiellement utilitariste, rationnelle et immanente du pouvoir politique, directement inspirée des thèses néo-stoïciennes et crypto-calvinistes de Juste Lipse. Elle s'attache ensuite à retracer, avec une réelle finesse d'analyse, les transformations profondes qui ont affecté l'idée que les margraves se faisaient de leur pouvoir, du règne d'Albrecht V à celui de Georg-Friedrich (1694-1703) en passant par celui de Johann-Friedrich (1672-1686). En un demi-siècle à peine, l'ancienne conception patriarcale du pouvoir, à forte motivation religieuse (*Landesvaterrolle*) se dégrade en une simple façade, pour faire place à l'exaltation presque sans retenue – absolue au sens étymologique du terme – du bon plaisir et de la gloire du prince. L'analyse des préambules justificatifs des ordonnances ou la description du rôle et de la place croissante de la Cour comme lieu de la représentation permanente du prince en majesté, sont de ce point de vue très éclairantes.

Mais si en ce domaine on peut parler d'une percée victorieuse de l'absolutisme, la seconde partie de l'étude vient par contraste mettre en lumière la portée plus que limitée des efforts entrepris pour traduire l'absolutisme dans la structure et la pratique administrative. Dans le margraviat d'Ansbach, *territorium non clausum* pour reprendre l'expression de H. H. Hofmann, la complexité inextricable des franchises, droits et privilèges constituaient autant d'obstacles au renforcement de l'autorité du prince territorial; pas d'évolutions spectaculaires à ce niveau mais une longue guerre d'usure, où les juristes du Hofrat et du Geheimrat, à coup de mémoires et de procès, de finasseries et de patience, finissaient par grignoter çà et là quelques avantages. Mais ce n'est qu'en 1796 que le margraviat, qui ne comptait pas moins de 40 mesures de seigle différentes, variant de 1 à 4, obtint des frontières nettes, à la suite d'un acte d'autorité unilatéral de la Prusse. Quant aux projets d'inspiration caméraliste élaborés par le Kammerrat, ils restèrent tous lettre morte. Leur seul succès, les margraves (et leurs conseillers plus encore) l'obtinrent face à la diète (*Landschaft*): convoquée de plus en plus irrégulièrement et uniquement pour accorder des subsides, elle perdit progressivement tout pouvoir de contrôle avant de disparaître en 1701. Mais comme le corps pastoral était dans la main du Consistoire, que la noblesse immédiate d'Empire ne siégeait pas à la diète et que le margraviat manquait d'une véritable bourgeoisie, il n'y avait pas grand mérite à triompher d'un adversaire aussi peu redoutable.

Tels sont les principaux apports de cette monographie intelligente, à l'archi-



ecture clairement dessinée, écrite dans un style alerte et qui contient de nombreuses et fines remarques sur les mentalités (cf. p. 132-133 sur les représentations politiques de la population ou p. 169-170 sur celles des conseillers du margrave). On n'en regrettera que davantage l'absence de cartes et, plus grave, le manque de comparaisons et l'absence de conclusion (d'autant moins compréhensible que l'étude s'ouvre sur une ample introduction), toutes choses qui auraient sans peine permis à ce livre de donner sa pleine mesure. Car même si R. G. Foerster a raison d'insister sur l'originalité du margraviat d'Ansbach, le faste croissant de la Cour n'exprime-t-il pas au fond, comme Versailles et la politique étrangère pour Louis XIV, «une compensation, une affirmation nécessaire pour montrer aux sujets et à l'Europe ce qu'était le Roi, face à tant d'atermoiements et d'obstacles inattendus venant de toutes les parties du royaume».<sup>1</sup>

Etienne FRANÇOIS, Nancy

Raymond E. WANNER, *Claude Fleury (1640-1723) as an educational historiographer and thinker* [...] with an introduction by William W. BRICKMAN. The Hague (Martinus Nijhoff) 1975, in-8°, 23 cm, XIII-282 p. (Archives internationales d'histoire des idées, 76).

Quelques noms, si rarement qu'on les prononce, ont comme le privilège d'évoquer, sans éclat mais non sans force, un certain type d'hommes et d'écrivains, et avec eux une certaine forme de culture et de société qu'ils résument parfaitement, définitivement. Charles Rollin ou Claude Fleury sont de ceux-là. On ne lit plus leurs oeuvres, dont l'imposant alignement décore les rayons des bibliothèques, on se souvient à peine de leur existence unie, modeste, de prêtres fervents et même sévères, occupés à des études de philologie, d'histoire, de pédagogie. On sent pourtant qu'ils représentent une forme particulière de christianisme éclairé, qui s'est développée dans l'Eglise gallicane et dans les élites françaises de la fin du règne de Louis XIV. Dignes contemporains des génies littéraires de leur temps et de ses savants critiques, ils entendent contribuer aux progrès des lumières et de la religion, en fournissant soit à la jeunesse soit aux honnêtes gens des ouvrages qui leur forment l'esprit et l'âme.

Les problèmes de l'éducation devaient nécessairement retenir leur attention en tout premier lieu. Les tentatives de Port-Royal pour fonder un système à la fois sérieux et moderne avaient été compromises puis ruinées par la crise janséniste. La formation dispensée par les collèges de Jésuites avait souvent pris un caractère trop littéraire, trop peu philosophique et scientifique. Quant à l'Université, rétablie après les troubles de la Ligue, son organisation archaïque, la faiblesse des études qu'on y suivait, la privaient de toute influence et de tout crédit. Il fallait ouvrir à l'enseignement, dispensé par un précepteur ou dans un collège, des fenêtres sur le monde.

<sup>1</sup> R. MANDROU, *La France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, (Nouvelle Clio, 33), p. 220-221.